

Image not found or type unknown



Est ce que je peux récupérer l argent que j ai mis suite a hérita

Par **alain**, le **20/04/2009** à **09:32**

Bonjour, je vais divorcer, nous avons une maison en commun, nous sommes marié sous le régime de la communauté. Lors de l achat de la maison ma mère m a fait un don manuel et par la suite j ai eu 2 héritages et cet argent a servi a améliorer notre habitation. Est ce que je peux récupérer les sommes que j ai mis lors de la vente de la maison? Merci

Par **parentpour toujours**, le **20/04/2009** à **18:59**

oui toutes les sommes acquises par don ou par héritage peuvent être retirées à votre avantage de la liquidation, il suffira d'apporter la preuve de l'apport !